

# Tele2 conteste l'abonnement France Télécom pour les accès ADSL

Le trublion Tele2 jette un nouveau pavé dans la marre. Le quotidien

*les Echos* révèle ce jeudi que l'opérateur suédois a saisi l'ART, le régulateur des télécoms et le Conseil de la concurrence, au sujet de l'obligation d'être abonné à France Télécom pour obtenir un accès ADSL quel que soit le FAI choisi. En effet, il est aujourd'hui encore impossible dans les faits de se dédouanner de l'opérateur historique pour obtenir l'ADSL. Une ligne fixe et donc un abonnement de 13 euros mensuel est obligatoire. Même si vous ne comptez pas téléphoner. Le dégroupage total, qui coupe définitivement les liens entre France Télécom et les clients avance très doucement: à peine 13.000 lignes sont concernées. Très peu de personnes y ont donc accès et de nombreux problèmes techniques n'ont pas encore été réglés. Tele 2 estime donc que ce couplage est illicite et renchérit le coût d'accès à l'ADSL pour les utilisateurs. Tele 2 propose donc de ne plus imposer d'abonnement téléphonique France Télécom lorsqu'on souscrit à une offre ADSL chez un opérateur alternatif. Tele2 souhaite donc que l'ART « mette fin à ce couplage le plus rapidement possible ». D'accord mais comment téléphoner? Tele2 met en avant la possibilité d'utiliser la technologie de voix sur protocole Internet (voix sur IP). Une telle mesure favoriserait le développement du marché selon lui. Il faudra néanmoins convaincre les utilisateurs de passer du bon vieux filaire à la voix sur IP. Ce qui n'est pas gagné.